

COMMUNE DE MOUTIER D'AHUN
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 11 JUIN 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le onze juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire Guy CATHELOT, selon convocation du 05 juin 2025.

ETAIENT PRESENTS : CATHELOT Guy, DEPEIGE Isabelle, TERRAILLON Tanguy, SIMONET Patrice, GRAVERON Jean-Luc et JUILLET Didier

ABSENTS : PALLEAUX Jean-François, LAFAURE Annie

ABSENT EXCUSE : Alain GERARD qui a donné pouvoir à Isabelle DEPEIGE,
Geoffrey GRAVERON qui a donné pouvoir à Guy CATHELOT,
Et Mattheu SINS

SECRETAIRE DE SEANCE : Isabelle DEPEIGE

Présence de Madame Clémence LEICHT, secrétaire générale de mairie

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal du 19 mai 2025
2. Rectification budgétaire suite anomalies
3. Recensement 2026
4. Désignation coordonnateur communal recensement 2026
5. Questions diverses.

La séance s'est ouverte à 18h05.

1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 19 MAI 2025

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 19 mai 2025 est approuvé à l'unanimité.

2 – VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2025

Délibération n°01/11/06/2025

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget communal,

Vu l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république,

Vu le décret n°2016-834 du 23 juin 2016 relatif à la mise en ligne de documents budgétaires par les collectivités territoriales et par leurs établissements publics de coopération,

Vu l'instruction comptable M57 applicable aux communes,

Vu la délibération n°08/03/04/2025 du conseil municipal en date du 03 avril 2025 portant sur le vote du budget principal 2025,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la préfecture et le service de gestion comptable ont alerté la commune sur une discordance et une anomalie dans le vote du budget principal 2025. Le budget a bien été voté dans les temps mais les documents et le flux transmis sont en discordance et une anomalie apparaît sur la section d'investissement. Les services préfectoraux du contrôle budgétaire ont vivement conseillé à la commune de faire voter à nouveau le budget principal 2025.

Le Conseil Municipal, après délibération :

- Décide de voter le budget primitif 2025 de la commune :

- Par chapitre pour la section de fonctionnement sans vote formel sur chacun des chapitres,
- Par chapitre pour la section d'investissement sans vote formel sur chacun des chapitres,

- Adopte le budget primitif de la commune pour l'exercice 2025 comme suit :

COMMUNE DE MOUTIER D'AHUN
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 11 JUIN 2025

Fonctionnement			
<u>Dépenses/Chapitres</u>		<u>Recettes/Chapitres</u>	
011 (charges à caractère général)	102 600,00	013 (atténuation de charges)	10 000,00
012 (charges de personnel et frais assimilés)	83 600,00	70 (produits des services, domaine et ventes)	7 500,00
65 (autres charges de gestion courante)	30 038,78	73 (impôts et taxes)	12 651,84
66 (charges financières)	200,00	731 (Fiscalité locale)	96 351,00
67 (charges exceptionnelles)	500,00	74 (dotations et participations)	44 227,60
68 (amortissement)	438,00	75 (autres produits de gestion courante)	23 000,00
023 (virement à la section invest.)	131 544,56	76 (produits financiers)	180,00
Crédits votés	348 921,34	Crédits votés	193 910,44
+ RAR de l'exercice 2022	-	+ RAR de l'exercice 2022	-
+ 002 (résultat reporté)	-	+ 002 (résultat reporté)	155 010,90
Total dépenses fonctionnement	348 921,34	Total recettes fonctionnement	348 921,34

Investissement			
<u>Dépenses/Chapitres</u>		<u>Recettes/Chapitres</u>	
20 (immobilisations incorporelles)	60 000,00	13 (subventions d'investissement)	40 071,44
21 (immobilisations corporelles)	114 718,02	16 (emprunts et dettes assimilées)	500,00
13 (Subventions d'investissement)	382,00	10 (dotations, fonds divers et réserves)	5 276,02
16 (emprunts et dettes assimilées)	2 300,00	1068 (excédent fonct. capitalisé)	12 306,40
041 (opérations patrimoniales)	15 113,04	021 (virement de la section fonct.)	131 544,56
		041 (opérations patrimoniales)	15 113,04
Crédits votés	192 513,06	Crédits votés	204 811,46
+ RAR de l'exercice 2024	17 349,39	+ RAR de l'exercice 2024	18 992,00
+ 001 (déficit reporté)	13 941,01	+ 002 (résultat reporté)	-
Total dépenses investissement	223 803,46	Total recettes investissement	223 803,46

- Précise que les reports de la section de fonctionnement et de la section d'investissement sont intégrés au budget 2025.

COMMUNE DE MOUTIER D'AHUN
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 11 JUIN 2025

3 – RECENSEMENT DE LA POPULATION 2026 ET MISE A JOUR DE L'ADRESSAGE EN CONVENTION AVEC LA POSTE

Délibération n°02/11/06/2025

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le lancement de l'enquête de recensement de la population 2026 par l'INSEE,

Considérant l'obligation de mettre à jour la base adresses locales de la commune,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune est concernée par l'enquête de recensement de la population qui doit se dérouler du 15 janvier au 14 février 2026. Le bon déroulement de l'enquête est essentiel puisque l'Etat utilise les résultats pour déterminer sa participation au budget communal.

Afin de réaliser une enquête qualitative, il conviendrait également de mettre à jour la Base Adresses Locale (BAL) de la commune qui favorisera en même temps l'accès des secours, la livraison des colis et des services ainsi que le déploiement de la fibre.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les offres reçus de La Poste à savoir :

- une convention pour la mise à jour de la BAL pour un montant de 1015,00 € H.T. soit 1218,00 € T.T.C.,

- une convention pour la réalisation de l'enquête de recensement pour un prix de 13 € H.T. par logement.

Le Conseil Municipal, après délibération :

- Accepte la convention avec la poste pour la mise à jour de la BAL pour un montant de 1015,00 € H.T. soit 1218,00 € T.T.C.,

- Accepte la convention avec la poste pour la réalisation de l'enquête de recensement pour un prix de 13 € H.T. par logement,

- Autorise Monsieur le Maire à signer lesdites conventions,

- Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2025 et pourront être reportés au budget 2026,

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires au projet

4 – DESIGNATION DU COORDONNATEUR COMMUNAL POUR LE RECENSEMENT 2026

Délibération n°03/11/06/2025

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Moutier d'Ahun doit organiser au titre de l'année 2026 les opérations de recensement.

A ce titre, il convient de désigner un coordonnateur de l'enquête de recensement.

Le Conseil municipal décide de désigner Madame Clémence LEICHT, secrétaire générale de mairie, comme coordonnateur de l'enquête de recensement.

20– Questions diverses

- Poubelles : Les poubelles près du pont du Moutier ont été déplacées. L'idée de créer un point adapté avec une dalle béton et des brises vues est proposée par Monsieur JUILLET. Il faudra demander l'accord du SICTOM de Chénérailles.

COMMUNE DE MOUTIER D'AHUN
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 11 JUIN 2025

- Jardin du Moulin : Monsieur le Maire informe le conseil que le jardin a été occupé sans autorisation par des particuliers qui ont loué une salle à la Métive. Le fauchage du jardin était prévu avant la Feste mais lesdits occupants ont fauché le jardin eux-mêmes sans autorisation préalable. Le jardin était auparavant loué par la Métive en convention avec la Mairie. Un rendez-vous avec la directrice est prévu le 12 juin 2025 afin de régler ces situations conflictuelles.

- Camping-car : un camping-car est stationné depuis plusieurs jours le long de la Creuse. Monsieur le Maire envisage de prendre un arrêté limitant la durée du stationnement dans cette zone sachant que la commune a un parking chemin de la grange à disposition des camping-caristes.

- Trouble voisinage : Monsieur SIMONET informe le conseil que des administrés jouent à la pétanque sur la voie publique dans le bourg.

- Chemin des vignes : la commune a loué une mini-pelle pour effectuer l'entretien du chemin des vignes. Le chantier est prévu ce jeudi 12 juin 2025.

- Entretien voies communales : Monsieur le Maire a pris contact avec Madame le Maire de Cressat afin que l'ancienne convention pour l'entretien des routes de Fontigier à Cressat et de l'entrée de Villemerle soit de nouveau effective, ce qui facilitera le travail des agents communaux des deux communes.

La séance est levée à 18h55.

COMMUNE DE MOUTIER D'AHUN
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 11 JUIN 2025

Délibération n°	Objet
01/11/06/2025	Vote du budget principal 2025
02/11/06/2025	Recensement de la population 2026 et mise à jour de l'adressage en convention avec la poste
03/11/06/2025	Désignation du coordonnateur communal pour le recensement 2026

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Guy CATHELOT

Isabelle DEPEIGE